



Municipalité de Saint-Didace
Province de Québec
MRC de D'Autray

Demande de dérogation mineure

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier, que :

1. Une demande de dérogation mineure a été déposée par le propriétaire du lot 5 127 406 (865 chemin du Lac-Thomas) aux fins de construire un bâtiment secondaire.
2. Ce bâtiment serait implanté à une distance inférieure à 7 mètres de la ligne de propriété, ce qui constitue l'exigence actuelle du règlement de zonage.
3. De plus, ce bâtiment serait situé en cour avant.
4. Le Conseil municipal se prononcera sur cette demande de dérogation, lors de sa séance ordinaire, le 10 juin 2017, à 9 h 00, à la salle de l'école Germain-Caron.
5. Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Didace
ce 15 mai 2017.

André Allard
directeur général